



RANDOS Pays de Fayence

www.randos-paysdefayence.com
randos.paysdefayence@gmail.com



www.ffrandonnee.fr

TARIFS : Adhésion au Club : **12 € obligatoire** Licence fédérale IRA : **30,85 € obligatoire** total 42,85 €

J'ai noté que la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 fait obligation aux associations d'une fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et de celle de leurs adhérents.

ABONNEMENT MAGAZINE FFRANDONNÉE (facultatif) :

- Je souscris un abonnement à Passion Rando Magazine pour 1 an de 4 numéros (10€)
 Je souscris un abonnement à Passion Rando Magazine pour 2 ans de 8 numéros (20€)

PAIEMENT GLOBAL par virement ou par chèque à l'ordre de Randos-Pays de Fayence

SAISON 2024/2025

Nouvelle adhésion Renouvellement

Numéro de licence (si déjà licencié(e) dans un autre club FFRandonnée) :

Identité de l'adhérent :

NOM : Prénom : Date de Naissance :

Sexe : **F** **M**

Adresse : Code Postal : Ville :

Nationalité :

Téléphone Portable :

Adresse e-mail* (obligatoire) :

Attention : votre adresse e-mail est obligatoire pour recevoir votre licence par voie électronique. Si vous n'avez pas d'adresse électronique vous pouvez utiliser l'adresse électronique d'une tierce personne non adhérente à la FFRandonnée.

Je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'association, dont j'ai pris connaissance.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD) ET DROIT A L'IMAGE

La nouvelle réglementation européenne sur la protection des données personnelles (RGPD) est désormais en vigueur. Les informations que nous recueillons sont nécessaires à l'établissement de votre licence. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en vous adressant au président.

En adhérant, vous acceptez que les photos prises au cours des activités soient utilisées pour la promotion à l'usage exclusif de l'association, **sauf opposition écrite de votre part adressée au président**.

CERTIFICAT MEDICAL : Nouvelles règles concernant les Certificats d'Absence de Contre Indication (CACI).

1- Pour toute première prise de licence, un CACI pour la pratique des activités de marche et de randonnée, datant de moins de six mois est obligatoire, ainsi qu'après une **interruption d'au moins deux saisons sportives** et, sur demande de l'association, après un **accident ou un malaise** en randonnée entraînant son abandon avec ou sans intervention des secours.

2- Renouvellement annuel de la licence : le pratiquant doit **attester avoir rempli le nouvel auto-questionnaire de santé fédéral et avoir répondu « non » à toutes les questions**. Cet auto-questionnaire est la propriété du licencié et ne doit pas être montré au club ou à ses animateurs.

3- Participation à des compétitions ou événements sportifs assimilés comme tels par la FFRandonnée : **un CACI daté de moins de 6 mois est obligatoire tous les trois ans** lors du renouvellement de la licence. Entre ces CACI les compétiteurs doivent remplir le nouvel auto-questionnaire de santé fédéral et attester avoir répondu « non » à toutes les questions.

En cas de réponse positive à une ou plusieurs questions, la commission médicale fédérale conseille vivement de consulter un médecin sur la poursuite des pratiques concernées (loisirs et/ou compétition).

TSVP pour signer l'attestation

ATTESTATION POUR LES PRATIQUANTS MAJEURS

Je, soussigné(e), Mme / M

Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé et avoir

- Répondu NON à toutes les questions ; je fournis cette attestation à mon club lors de mon renouvellement de licence.
- Répondu OUI à une ou plusieurs question(s) ; je fournis un le certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive lors de mon renouvellement de licence.

DATE ET SIGNATURE